

présent mandat ; et je vous enjoins par le présent à vous le gardien de la dite prison commune de recevoir le dit G. H., sous votre garde dans la dite prison, et de l'y détenir et garder pour tel mépris pendant l'espace de jours, à moins que dans l'intervalle, il ne consente à être interrogé et répondre devant moi, dans mon enquête, de la part de Sa Majesté, sur ce qu'il connaît relativement aux circonstances de la mort du dit B. M., ou à moins qu'il ne soit libéré suivant le cours de la loi ; et à cet effet, les présentes vous seront une autorisation suffisante.

Donné sous mes seing et sceau	}	C. B. Coroner, district de (L. S.)
ce jour de en l'année à		
. . . . dans le district susdit.		